



AMICALE des RETRAITÉS des CAISSES d'ÉPARGNE du GRAND SUD-OUEST

Assemblée Générale du 24/05/2024 à Tulle

Le Président, Claude Sausset accueille les participants à cette seconde Assemblée générale en présentiel depuis la fin de la pandémie, épisode qui nous aura particulièrement pénalisé. Il remercie les participants pour leur présence et excuse certains autres membres retenus par un voyage prévu de longue date ou, moins plaisant, par des soucis médicaux. Il souligne la difficulté pour trouver des dates qui conviennent à tous du fait notamment d'une activité très présente dans l'emploi du temps des retraités : la garde des petits enfants durant les périodes de vacances ou les mois qui offrent plusieurs ponts.

Il remercie également Huguette Billot, présidente de la section Limousin de la FNRCE qui se joint à nous pour la présente assemblée.

Ensuite, et avant de procéder à la lecture du rapport moral et d'activité, il invite l'assemblée à une minute de recueillement à la mémoire de ceux de nos membres qui nous ont quittés.

Rapport moral et d'activité

C. Sausset présente le rapport moral et d'activité 2023 dans lequel il souligne l'arrivée de 79 nouveaux adhérents, conséquence immédiate de la création d'une cotisation jumelée, FNRCE/ARCEGSO proposée à ses membres par la section Aquitaine. Ainsi, sur les 50 € cotisés, 35 € sont conservés par la section Aquitaine et 15 € reversés à l'amicale pour adhésion.

Il souligne le bon déroulement de l'AG de 2023 à Limeuil et la satisfaction exprimée par les participants. Cette année c'est Tulle, l'an prochain nous pourrions nous retrouver en Midi-Pyrénées et plus tard en Poitou-Charentes.

Il regrette la mise en sommeil profond, faute de participants, de l'amicale des Pays de Loire avec laquelle nous avions pris l'habitude de nous retrouver tous les deux ans.

Pour ce qui nous concerne, des activités, telles de journées à thème, seront envisagées d'ici fin 2024 par Véronique Fabriès et Didier Tessaud. Il y aura également des propositions d'autre nature, comme un week-end prolongé fin novembre début décembre pour visiter Prague et ses décorations de Noël.

Présentation des comptes au 31/12/2023

Michel Blanchet, notre trésorier, présente la situation financière de l'amicale à fin 2023, qui pourrait se résumer ainsi :

Perte de l'exercice de 562,89 €

Le solde au 31/12/2023 s'élève à 17 467,13 € répartis comme suit :

- CC 944,09 €
- LA 14 503,04 €
- PS 2 020,00 €

Le principe du règlement par virement bancaire est acté, bien que les règlements par chèques restent possibles.



BILAN au 31 Décembre 2023

ACTIF		PASSIF	
Livret A	14503,04	Solde LA au 31/12/2022	15083,12
Compte courant	944,09	Solde compte courant au 31/12/2022	926,90
Parts sociales	2020,00	Parts sociales au 31/12/2022	2020,00
Autres disponibilités			
Réultat de l'exercice		Réultat de l'exercice	
		Excédent	
		Perte	562,89
TOTAL	17467,13	TOTAL	17467,13

COMPTE DE RESULTAT 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Frais Assemblée Régionale	2791,00	Cotisations des adhérents	360,00
Frais d'assurance activité	149,76	Participation des adhérents à l'AG	1798,00
Fournitures de bureau		Intérêts versés (LA et PSO)	475,47
Virement interne			
Frais d'obsèques - Don ligue du cancer	150,00		
Charges financières frais de banque	105,60		
Frais d'imprimante (encre, papier..)			
Exéđent exercice		Perte exercice	562,89
TOTAL	3196,36	TOTAL	3196,36

Rapport du Contrôleur aux comptes

Le 6 mai 2024, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'Amicale pour l'exercice 2023 tenus par notre Trésorier Michel Blanchet. Celui-ci m'a présenté tous les documents et justificatifs nécessaires pour ce faire. La situation de fin d'exercice 2022 faisait apparaître un solde disponible de 18 030,02 €, repris au départ de l'exercice 2023.

Notons que le montant des cotisations pour 2023 est de 360 euros (correspondant à 24 cotisants), des frais d'obsèques pour 150 €, des frais bancaires de 105,60 € et des frais d'assurance activité de 149,76 €.

Pour 2023 l'exercice affiche une perte de 562,89 euros. Intérêts du LA et des parts sociales : 475,47 €.

Après vérification des documents correspondants aux différents postes de Recettes et de Dépenses et leur parfaite concordance avec les éléments comptables présentés, la situation financière au 31/12/2023 est :

Solde compte CEAPC : 944,09 €

Solde livret : 14 503,04 €

Solde parts sociales : 2 020,00 €

Soit un total de :17 467,13 € constituant le nouveau solde disponible au 1^{er} janvier 2024.

En foi de quoi, j'atteste exacts les états de trésorerie pour 2023 et je vous invite à en donner quitus au Conseil pour la gestion de son trésorier.

Le Contrôleur aux Comptes
Hugues Chunlaud

Vote des rapports

Le rapport d'activité et le rapport financier sont votés à l'unanimité ainsi que le quitus

Vote de la cotisation 2025

Le montant annuel de la cotisation est 15 €. Il est décidé de le maintenir à l'identique.

Subvention CEAPC

Nos activités reprennent, les adhésions sont encore timides mais progressent. La partie de la subvention CEAPC qui nous était rétrocédée par les sections Aquitaine et Poitou-Charentes (1 200 €), et dont le versement avait été suspendu durant le Covid et la mise en sommeil temporaire de l'amicale, sera à nouveau la bienvenue et permettra à l'amicale de participer à des sorties à thème. L'important est de redynamiser l'amicale.

AG 2025

L'organisation de l'AG 2025 est discutée. Devant exclure les vacances scolaires et les eurorencontres (15-20 mai) elle est fixée aux 5 et 6 juin 2025 en Midi-Pyrénées.

Activité future

Huguette Billot, venue à l'AG pour voir comment fonctionner avec l'amicale car en Limousin chaque année une journée était organisée avec une cinquantaine de participants (40 membres + accompagnants) ce qui est une bonne participation pour 135 membres FNRCE Limousin. Elle se propose d'être le relais pour présenter des propositions de cette nature au bureau de l'amicale. Elle fera également la promotion des propositions de l'amicale auprès des adhérents du Limousin.

D'autres amicales existent et sont très actives (par exemple IDF, PAC, Auvergne...) nous pourrons nous inspirer de leur fonctionnement.

Propositions de Voyages

Véronique Fabriès et Didier Tessaud avaient pris l'engagement de réfléchir sur des propositions de voyage et activités. Didier a travaillé sur les départements 24 et 47.

Véronique a interrogé une agence sur 2 destinations :

- Afrique du Sud : 10 jours dont 8 sur place
- Thaïlande : 8 jours en résidentiel (7 nuits)

D'autres destinations moins lointaines sont suggérées (Ecosse, Irlande, Madère, Canaries, Croatie, Crète, etc.) tout cela est à approfondir.

Création d'un Blog

L'idée est lancée d'une lettre circularisée pour sonder les membres des sections de la Fédé concernées.

Un Blog sera créé d'ici la fin de l'année afin de mettre à disposition toute l'information relative à notre amicale, ses propositions d'activités, de voyages, etc. Reste à définir l'hébergeur et l'obtention d'un nom de Domaine.

Quelques nouvelles de notre mutuelle

Claude Sausset fait un point complet sur la mutuelle et notamment les points majeurs à retenir pour 2023 :



- Augmentation des effectifs : 71 283 adhérents principaux soit +4,3%
 - Environ 80% des actifs partant en retraite sont fidèles à la mutuelle
 - 91% des adhérents utilisent désormais le site internet.
 - La gamme ASV protège 30 564 personnes
 - L'âge moyen de l'assuré principal est de 69,6 ans (69,2 ans en 2022)
 - Les contrats sont responsables
 - Croissance du portefeuille ASV de +3,0% en 2023
 - + 2,5% En nombre de bénéficiaires
- Cotisations : 113,5 M€ soit +10,3%
- Prestations : 96,6 M€ soit +9,9%
- Le S/P est à 93,5%

La hausse des prestations résulte d'un double effet de croissance des effectifs et des consommations unitaires

85% des adhérents de la gamme ASV ont choisi le contrat ASVO, avec un remboursement moyen de 981 euros en augmentation de 4,4%.

Le résultat financier avant dotation s'élève à 4,5 M€. Il est lié à la réalisation de plus-values exceptionnelles ***qui permettent en 2023 la dotation de provisions pour minoration et ristournes de cotisations permettant de limiter les hausses futures de cotisations.***

Pour rappel, vous avez bénéficié d'une minoration de cotisation au mois d'avril dernier à hauteur de 50% d'une mensualité.

Le résultat net comptable après IS (Impôt sur les Sociétés) s'élève à 0,5 M€.

Reste à connaître le résultat de l'assurance emprunteurs et le montant de la part qui nous sera retourné ! Pas avant mi-décembre malheureusement. Rappelons que cela fluctue en fonction des sinistres et que la mutuelle n'a aucune maîtrise sur ce sujet.

Alors, bonne ou mauvaise surprise ? Notons que des travaux de refonte de la convention financière (2009) avec reprise de ces nouvelles conditions sont en cours d'étude en 2024.

Une surcomplémentaire en vue. La phase de déploiement pour les actifs de Sérenité OR a été présenté et il a été acté de déployer le 2ème pilote sur le territoire de la CEPAC hors Corse et Dom TOM. C'est une offre à terme de 4 étages.

Du côté de contrats individuels, la structure de l'offre individuelle est à l'étude. Pour rappel, il s'agit d'une surcomplémentaire (4 étages) à adhésion volontaire qui pour le moment ne concerne que les actifs. Pour ce sera Sérenité Silver, Gold, et autres Platinum, Titanium, pour l'horizon 2025/2026. Voir ceci en remplacement de Santé+ en moins cher et garanties améliorées. Donc à suivre.

2024, année de tous les dangers !

- Transferts de dépenses de santé vers les organismes de santé de plus d'un milliard d'€ en 2024, dont 500 millions pour les frais dentaires.
- Revalorisations des consultations médicales +1,50€ et hausses des tarifs hospitaliers
- Augmentation des maladies chroniques (vieillissement de la population) +8% 2023
- Extension du 100% santé, devrait également s'étendre :
 - Aux prothèses capillaires pour les personnes traitées par une chimiothérapie ;
 - Aux fauteuils roulants ;
 - À l'orthodontie, bien que la mesure n'ait pas été encore confirmée par le gouvernement.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, l'AG est clôturée.